Le Lien Municipal Novembre 2026

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/11/2026

COMPTE RENDU AFFICHE LE 16 novembre 2026
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 07 novembre 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 15
PRESIDENT : M. Didier TESTE, Maire
SECRETAIRE ELU : Pierre BOIRON
MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE : M. Didier TESTE, Mme Brigitte RUDEAUX- POMMATEAU, M. Fabrice FOND, Mme Colette BRIDIER, Mme Marie-Françoise BONNARD, Mme Yvette BONNARD, Mme Isabelle MARQUET, M. Jérome VERNAY, M. Christian CLOUPET, Mme Marielle GIRAUD COLOMBET, Mme Camille BRUYAS, M. Pierre BOIRON, M. Valery RAMADE, Christophe BROSSON M.Guillaume GRANGE
Membres absents excusés :

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENCE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente

OBJET : DESAFFECTION, DECLASSEMENT ET CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU PROFIT DE M. ET MME JENTEY

Aujourd'hui, M. et Mme JENTEY sollicitent la commune pour acquérir une parcelle de terrain de 26 m² appartenant à la commune. Le terrain est situé en zone Ub du plan local d'urbanisme
Bien que cette bande de terrain fasse partie du domaine public communal, la collectivité n'en a plus l'usage. Il est proposé au conseil municipal de constater la désaffectation, de prononcer le déclassement et de céder au prix de 50 € le m² cette parcelle, sise chemin de la Charpière pour une contenance de 26 m², au profit de M. JENTEY et Mme BAUDIER.
CONSIDERANT que la bande de terrain n'est plus affectée à l'usage direct du public,

Le Conseil Municipal, ayant délibéré constate la désaffectation totale de la parcelle de 26 m² sise chemin de la Charpière, et prononce le déclassement de la parcelle d'une superficie de 26 m² relevant du domaine public communal sise chemin de la Charpière, qui n'est plus liée à l'espace vert, décide de céder moyennant 50€ le m² d'une soit 1.300 € au profit de M. JENTEY et Mme BAUDIER, et autorise le maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.
L'ensemble des droits, frais et taxes liés à la publicité foncière sont à la charge de l'acquéreur.

OBJET : DESAFFECTION, DECLASSEMENT ET CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU PROFIT DE M. ET MME JENTEY

Aujourd'hui, M. et Mme JENTEY sollicitent la commune pour acquérir cette parcelle de terrain de 13 m². Le terrain appartenant à la commune est situé en zone Ub du plan local d'urbanisme.
Bien que cette bande de terrain fasse partie du domaine public communal, la collectivité n'en a plus l'usage. Il est proposé au conseil municipal de constater la désaffectation, de prononcer le déclassement et de céder au prix de 50 € le m² cette parcelle, sise Place de L'église pour une contenance de 13 m², au profit de M. JENTEY et Mme BAUDIER.
Le Conseil Municipal, ayant délibéré, constate la désaffectation totale de la parcelle de 13 m² sise Place de L'église, prononce le déclassement de la parcelle d'une superficie de 13 m² relevant du domaine public communal sise chemin de la Charpière, qui n'est plus liée à l'espace vert, décide de céder moyennant 50€ le m² soit 650 € au profit de M. JENTEY et Mme BAUDIER, et autorise le maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir. L'ensemble des droits, frais et taxes liés à la publicité foncière sont à la charge de l'acquéreur.

OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE AK 804

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune envisage de vendre une parcelle appartenant à son domaine privé située « Place de l'église » la parcelle cadastrée AK 804 totalise une superficie de 14 m2
La commune de Longes ayant moins de 2000 habitants, l'estimation de France Domaines n'est pas obligatoire.
Le prix de vente global est estimé à 700 € hors remboursement de la TVA sur la marge.
Le Conseil municipal, après délibéré, autorise la vente de gré à gré de la Parcelle AK804 pour un prix de 700 €, charge Les Arpenteurs d'établir le document de division et d'arpentage, et autorise le Maire à signer tous les documents afférents permettant l'exécution de cette délibération.

OBJET : AVENANT N°6 À LA CONVENTION VOIRIE AVEC VCA

Ce dispositif, qui lie l'Agglo à chacune des communes membres, permet la mise à disposition du personnel des communes amené à intervenir pour le compte de l'Agglo, pour réaliser différentes tâches relevant de la compétence en matière de voirie.
Renouvellement des conventions pour une durée de an, jusqu'à fin 2027, en gardant leur montant inchangé (sauf dans les deux cas listés ci-dessous).
Il est rappelé que les missions confiées aux communes sont déterminées de façon individualisée, et qu'elles diffèrent d'une commune à l'autre. Chacune des conventions prévoit ainsi l'exécution d'une ou plusieurs opérations suivantes :Surveillance du réseau viaire; Rebouchage des trous; Fauchage mécanique; Fauchage manuel; Curage des fossés; Entretien des ouvrages de collecte des eaux pluviales; Travaux de signalisation verticale; Travaux de signalisation horizontale.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention de mise à disposition partielle des services de la commune concernant l'entretien des voiries d'intérêt communautaire du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer l'avenant à la convention et tous documents afférents à la présente délibération.

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPSOSITION DU SERVICE DE SECRÉTARIAT INTERCOMMUNAL DE VCA

En 2024, la réactivation du service de secrétariat intercommunal a été décidée par Vienne Condrieu Agglomération, en accord avec les communes. Les objectifs de ce service sont le remplacement en urgence des agents des communes, en cas de congés maladie ou d'absence non prévisible et la mise en œuvre de renfort ponctuel, pour des besoins de courte durée.
Le poste de « secrétaire intercommunal » est occupé par un agent de Vienne Condrieu Agglomération. En fonction des besoins de la commune, le secrétaire intercommunal pourra remplir divers rôles d'assistance administrative : accueil du public, gestion des paies, carrières, comptabilité, budget, urbanisme, etc.
Enfin, le coût horaire du service a été actualisé, afin de correspondre le mieux possible au coût réel de la prestation. La convention prévoit par ailleurs un mécanisme de révision des prix.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention de mise à disposition du service de secrétariat intercommunal de Vienne Condrieu Agglomération et autorise Monsieur le Maire ou son représentant dument habilité à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération, notamment la convention de mise à disposition du service de secrétariat intercommunal de Vienne Condrieu Agglomération.

OBJET : CONSERVATOIRE DE RIVE DE GIER - PARTICIPATION COMMUNALE

Une convention avec la commune de RIVE DE GIER est proposée afin de faire bénéficier les habitants de Longes d'un tarif préférentiel d'adhésion au conservatoire de musique de RIVE DE GIER. Le conservatoire de RIVE DE GIER dispense des formations de qualité. Il est lié par convention avec plusieurs communes.
Le dispositif prévoit le paiement initial par la commune d'une participation, soit 200€ actuellement. En contrepartie, les personnes bénéficient d'un tarif particulier d'inscription, en fonction de leurs revenus.
La commune demande par conséquent aux familles le remboursement de 200 euros pour chacun des enfants et adultes inscrits. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération et décide de maintenir cette participation communale à 200 euros par enfant et adultes et d'en demander le remboursement aux Familles

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE « L'ASSOCIATION ROANNAISE POUR L'APPRNTISSAGE»

Vu la demande pour une participation de 60€ correspondant à 1 jeune dont l'un des deux parents est résident de votre commune hors Roannais Agglomération. Considérant que le budget communal ne permet pas de répondre positivement à toutes les demandes de subvention qui sont soumises au Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas répondre positivement à cette sollicitation de L'Association Roannaise pour l'Apprentissage (ARPA)

L'ORDRE DU JOUR DES DELIBERATIONS EST TERMINE A 21H30

INFORMATIONS DIVERSES

Rencontres du réseau des correspondants incendie et secours - CIS pilat rhodanien

M. P.BOIRON et M. C.BROSSON se rendront le 2 décembre à la caserne de Condrieu pour assister à la prochaine rencontre du groupement Sud.

Opération Pilat Propre:

Vienne Condrieu Agglomération a décidé de se retirer de l'opération « Pilat propre » et ne mettra donc plus gratuitement de bennes à disposition des communes dans le cadre de cette opération.
De ce fait, la municipalité devra, si elle souhaite poursuivre cette initiative, rechercher une solution alternative..

Réorganisation de la collecte des déchets à compter du 1er novembre 2026

Vienne Condrieu Agglomération fait évoluer l'organisation de la collecte des déchets sur l'ensemble de son territoire afin d'adapter le service aux habitudes des habitants, d'améliorer le tri et de maîtriser les coûts de traitement.
Concrètement, plusieurs changements sont prévus :
Tri sélectif : la collecte des emballages et papiers en bac jaune sera généralisée en porte-à-porte, tous les 15 jours.
Ordures ménagères : dans les secteurs ruraux et pavillonnaires, la collecte sera également effectuée tous les 15 jours.
Points d'apport volontaire : les colonnes destinées aux emballages et papiers seront progressivement retirées. Au moins un point de collecte sera toutefois maintenu dans chaque commune, notamment pour les foyers ne pouvant disposer d'un bac jaune.
Verre : la collecte en points d'apport volontaire est maintenue.
Ces évolutions ont pour objectif de faciliter le tri, de réduire les ordures ménagères et d'optimiser les circuits de collecte.
Si vous n'avez pas reçu votre bac jaune ou si vous avez un soucis avec celui mis à disposition, contacter directement le service de Vienne Condrieu Agglomération au **04.74.53.45.16**

Vous trouverez le nouveau planning à la fin du lien.

Remisage des bacs roulants

Nous rappelons aux habitants que les bacs roulants destinés aux déchets ménagers et recyclables ne doivent pas rester en permanence sur le domaine public. Conformément au règlement de collecte de Vienne Condrieu Agglomération (article 4.4), les bacs doivent être sortis la veille du ramassage, le plus tard possible (après 21 h), puis rentrés le plus rapidement possible après le passage du camion et, en tout état de cause, le jour même de la collecte. Le respect de ces consignes est indispensable pour préserver la propreté de notre commune, garantir la sécurité des piétons et faciliter la circulation sur les voies publiques. Nous remercions chacun de faire preuve de civisme et de veiller au respect de ces règles.

Urbanisme : préserver le caractère et l'harmonie de notre village

Avec ce nouveau mandat, l'équipe municipale souhaite renforcer l'application des règles d'urbanisme et veiller à leur respect pour l'ensemble des dossiers, dans un souci d'équité et de cohérence. Cette démarche est essentielle pour préserver l'identité, le patrimoine et l'harmonie architecturale de notre beau village. L'objectif est de garantir un développement maîtrisé et respectueux de notre cadre de vie, afin de conserver durablement le charme et la qualité de notre environnement.

En cas de doute sur un projet de travaux, il est vivement conseillé de prendre contact avec la mairie en amont. Cette démarche permet de connaître les règles applicables, de vérifier si une autorisation préalable est nécessaire et d'éviter d'engager des travaux sans autorisation ou qui pourraient, par la suite, être jugés non conformes à la réglementation. Anticiper et s'informer, c'est protéger son projet et contribuer collectivement à préserver le notre village.

COMISSION MUNICIPALES et de VCA
QUESTIONS DIVERSES

CULTURE – ANIMATIONS – ÉVÉNEMENTS CULTURELS

Festival de l'humour 2027

La prochaine édition du Festival de l'humour se prépare ! La présentation officielle de l'édition 2027 aura lieu le samedi 21 novembre à 18 h 15, à la salle du Manège à Vienne Condrieu Agglomération. Le spectacle retenu pour nos trois communes est « Les Chicoufs », qui se produira le jeudi 18 mars 2027. Un rendez-vous placé sous le signe du rire et de la convivialité, à partager entre communes et avec le plus grand nombre.

Ciné été

La programmation de la prochaine édition de Ciné été sera définie à la fin du mois d'avril. Les films proposés seront sélectionnés à cette occasion afin de préparer les séances estivales. À noter qu'aucune séance ne sera organisée au mois de septembre.

Caravan'Jazz fera également son retour avec une programmation de 8 dates réparties entre la fin du mois de mai et le début du mois de juin. Parmi les rendez-vous annoncés, une représentation aura lieu à Trèves le dimanche 30 mai, en matinée. Une belle occasion de profiter d'un moment musical et convivial au cœur de nos communes.

ECOLE

Une année scolaire placée sous le signe du voyage dans le temps !

Cette année, notre école accueille 77 enfants issus de 51 familles.

Le fil conducteur de l'année scolaire est le thème du « Voyage dans le temps », qui permettra aux élèves de découvrir différentes époques à travers les activités et les projets pédagogiques menés en classe.

Dans le cadre des sorties scolaires, la traditionnelle classe verte conduira cette année les enfants dans le Périgord, pour un séjour riche en découvertes, en apprentissages et en moments de partage.

Lors du dernier conseil d'école, l'équipe enseignante a tenu à remercier la municipalité pour son soutien financier, avec une aide de 3 000 € accordée pour participer au financement de ce séjour. Un accompagnement important qui contribue à rendre ce projet accessible aux élèves.

L'équipe enseignante souhaite également adresser ses remerciements aux agents techniques municipaux, qui savent se rendre disponibles et répondre présents lors des différents sollicitations pour les travaux et interventions nécessaires au bon fonctionnement de l'école.

À la suite de plusieurs interrogations exprimées par des parents d'élèves concernant les épisodes de canicule, de plus en plus fréquents et intenses durant la période estivale, la municipalité tient à préciser qu'elle est pleinement consciente de cette problématique. Le confort et le bien-être des enfants au sein de l'école constituent une préoccupation importante. C'est pourquoi la municipalité mène actuellement une réflexion sur différentes pistes d'amélioration et solutions permettant de limiter l'impact des fortes chaleurs sur les élèves et d'améliorer leurs conditions d'accueil, afin qu'ils puissent évoluer dans un environnement le plus agréable possible, même lors des périodes de températures élevées

La municipalité souhaite également proposer aux retraités de la commune la possibilité de déjeuner à la cantine scolaire, aux côtés des enfants le 24 Novembre. Cette initiative aurait pour objectif de favoriser les échanges intergénérationnels, de créer du lien entre les générations et de partager un moment convivial autour du repas. Une belle occasion de faire de la pause méridienne un temps de rencontre, de partage et de transmission. Seulement 4 places de disponibles.

CCAS

SANTE COMMUNAITAIRE : Réunion du 24 octobre à Echalas par les professionnels de santé
Le samedi 24 octobre, les médecins et infirmières d'Échalas ont invité les habitants de notre territoire à une réunion publique afin d'échanger autour de la santé communautaire.
Leur souhait est de construire un projet de santé le plus adapté possible aux besoins de notre territoire. Pour en définir les contours géographiques, elles ont notamment étudié l'origine de leur patientèle, qui provient principalement des communes d'Échalas, Saint-Romain-en-Gier, Les Haies, Trèves et Longes.
Cette réunion s'est voulue participative, avec, dans un premier temps, une réflexion collective autour de la définition de la « santé communautaire ». Celle-ci peut se résumer comme une démarche collective d'entraide et de prévention, dans laquelle différents acteurs de proximité partagent leurs savoirs et leurs compétences pour améliorer la santé de la population et lutter contre l'isolement.
Cette rencontre a également permis de partager les constats et les besoins des habitants du territoire. Plusieurs sujets ont ainsi été abordés : les difficultés à obtenir des rendez-vous chez certains spécialistes, les problématiques de déplacement pour accéder aux soins, le besoin d'accompagnement dans les démarches administratives ou encore les préoccupations liées à la santé environnementale.
Les professionnels de santé souhaitent poursuivre cette démarche en associant d'autres acteurs du secteur médical, mais également les habitants, afin de construire un projet qui réponde au mieux aux besoins de chacun. L'objectif est aussi de s'appuyer sur les initiatives et les actions déjà existantes sur le territoire, notamment dans les domaines du sport, de la préservation de l'environnement et des circuits courts.
Vous souhaitez prendre part à cette démarche ? Un coupon-réponse est disponible à la mairie. Vous pourrez le compléter et le déposer soit au cabinet médical d'Échalas, soit à la mairie de votre commune, qui se chargera de le transmettre aux professionnels de santé.
Vous trouverez également ci-joint le flyer intitulé « Ensemble, faisons vivre la santé sur le plateau », qui présente cette initiative.

AGRICULTURE

La commission agricole est désormais en place et va pouvoir engager ses premiers travaux. La première réunion organisée sur notre territoire aura notamment pour objectif d'inviter plusieurs associations favorables à la présence du loup, afin d'échanger avec elles sur les réalités du terrain et de les confronter aux contraintes que son installation pourrait représenter pour un territoire comme le nôtre. Cette rencontre permettra d'aborder concrètement les enjeux liés à la cohabitation entre le loup, les activités agricoles et l'élevage, dans une volonté de dialogue et de prise en compte des spécificités locales.

COMMUNICATION

La commune de Longes vous invite à partager un moment convivial et féerique à l'occasion de « La magie de Noël s'invite à Longes », le samedi 28 novembre 2026 à partir de 14h30, place de l'Église. Cet événement a pour objectif de réunir habitants, enfants et élus autour d'un moment chaleureux et intergénérationnel, tout en participant ensemble à l'embellissement du village pour les fêtes de fin d'année. Petits et grands sont ainsi invités à décorer le sapin de Noël ainsi que les places et les rues du village. Les habitants qui le souhaitent peuvent également déposer en mairie leurs décorations de Noël inutilisées afin de contribuer à la magie des fêtes. L'après-midi se poursuivra autour d'un goûter gourmand, placé sous le signe du partage et de la convivialité !

La prochaine séance du Conseil aura lieu le 14 décembre 2026 à 20H
L'ORDRE DU JOUR ETANT TERMINE LA SEANCE EST LEVEE A 23H

ENSEMBLE, FAISONS VIVRE LA SANTÉ SUR LE PLATEAU

Projet de Centre de Santé Communautaire du Plateau

Échalas • Longes • Trèves • Les Haies • Saint-Romain-en-Gier

« La santé ne se résume pas à l'absence de maladie ou aux soins à l'hôpital. Elle se construit là où nous vivons. »

Les professionnels de santé du centre médical d'Échalas portent un projet fondé sur **l'entraide, la prévention et le partage des savoirs**.

Objectif : améliorer votre santé au quotidien ensemble, là où vous vivez.

DES IDÉES À CONSTRUIRE ENSEMBLE

Lors de la réunion publique du **24 octobre 2026**, au gymnase du Montelier à Échalas, les échanges ont fait émerger plusieurs pistes :

- Nature, santé environnementale, alimentation et prévention des polluants.
- Sport adapté, santé mentale.
- Soutien à la parentalité et aux aidants.
- Aide administrative, mobilité et lutte contre l'isolement.
- Partage de compétences, formations et patients experts.
- Pharmacie et accueil d'autres professionnels de santé.

ET VOUS, QU'AVEZ-VOUS ENVIE DE PARTAGER ?

Un thème vous parle ? Vous avez une compétence ou du temps à offrir ? Vous souhaitez simplement suivre l'évolution du projet, sans vous investir pour l'instant ? **Votre avis compte.**



DÉMARCHE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE

Votre avis compte

Coupon-réponse : À remettre à l'issue de la réunion d'information du **24/10**

La suite de cette démarche se construit avec les habitants et les professionnels. Merci de nous indiquer comment vous souhaitez participer.

Je souhaite :

- ☐ Être informé(e) des suites de la démarche et poursuivre ma réflexion.
- ☐ M'investir en tant que **citoyen(ne)** dans la suite du projet.
- ☐ M'investir en tant que **professionnel(le)** dans la suite du projet.

Une idée, une remarque, une précision ?

Nom / prénom : _____
N° de téléphone : _____
Adresse e-mail : _____
Lieu d'habitation : _____

Merci pour votre participation à cette démarche collective.


SALLE DES FÊTES DE LONGES
MARCHÉ DE NOËL
11
DÉCEMBRE
DE 17H30 À 22H00
CRÉATEURS
ARTISANS
PRODUCTEURS
LOCAUX
STAND DE L'ÉCOLE
RESTAURATION
RETRAITE AUX
FLAMBEAUX LUMINEUX,
CHANTS DE NOËL
ANIMATIONS
ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES
ET L'ECOLE
Infos : apecc.longes@hotmail.fr

Longes

Téléthon

VENDREDI 4 DECEMBRE
A LONGES

MARCHE NOCTURNE
Parcours de 4 et 11 KM
(environ)
Départ de 18h à 20h

SOUPE AUX CHOUX
Salle d'animation

Pensez à prendre lampes, gilets fluorescents
Emmenez vos verres pour les ravitaillements

Une urne sera à votre disposition pour les dons

organisé par le comité des fêtes de Longes

Longes


La magie de Noël s'invite à Longes !
Décorons ensemble le cœur du village pour lui donner un véritable esprit de Noël !
Rendez-vous samedi 28 novembre 2026
à 14h30
Place de l'Église
Chocolat chaud et pain d'épices offerts

X